

## **AVIS PUBLIC**

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 358**

Avis public est donné par le soussigné, qu'à la séance tenue le 28 novembre 2018, le conseil de la MRC de L'Érable a adopté le **Règlement numéro 358 déterminant les modes de publication des avis publics de la MRC de L'Érable**.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter au bureau du soussigné, au centre administratif de la MRC de L'Érable, Plessisville.

Donné à Plessisville, le 4 décembre 2018

Rick Lavergne, secrétaire-trésorier